

Compte – Rendu de la réunion du Conseil Municipal du vendredi 28 Juin 2019

Sous la présidence de M. Le Maire Christian ALEXANDRE

Étaient présents :

ALEXANDRE Christian. ALLARD Jean-Yves. JOUBERT Marc. HAUTEVILLE Cyril.
LACROIX Yvette. MARTIN Isabelle. PICARD Eric. RECOQUE Pascal.

Etaient absents :

Arthur GEORGET a donné procuration à J. Yves ALLARD
Fabien PORTENEUVE a donné procuration à Eric PICARD
Gilles MATICHARD a donné procuration à Yvette LACROIX

Secrétaire de Mairie : Florence PELIN

Secrétaires de Séance : Éric PICARD et Marc JOUBERT

Ordre du jour

- **Informations diverses**
- **Délibérations**
 - Emprunt salle des fêtes
 - Participation financière pour formation CACES
 - Travaux sylvicoles – Section Gorce Bouteyras Le Moulinet
 - Location local commercial à Mr POLIDOR Yann
 - Décision modificative – Budget communal 2019
 - Adoption du rapport sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif 2018
 - Acquisition d'un véhicule
 - Lancement de la consultation de la Maîtrise d'oeuvre pour la réalisation de travaux d'eau potable et d'assainissement dans le bourg
- **Questions diverses**

Informations diverses

- **PLUI** Suite à la demande des communes, le PLUI est en cours de révision . Une première réunion de travail a eu lieu. L'objectif est une diminution des surfaces constructibles et la correction de certaines erreurs et de certains points du règlement.

Le retour de cette réunion est arrivé ce jour, nous allons l'étudier et un retour sera fait au cours d'une prochaine réunion du conseil.

- **RGPD** ALF doit comme convenu prendre en charge pour l'ensemble des communes la protection des données (RGPD) Règlement général de la Protection des Données. Moyennant cotisation, ALF va mettre en œuvre une sauvegarde des données de la mairie.
- **SIEG** Dans un but d'amélioration et de restauration des réseaux de distribution (Suppression des câbles nus), le SIEG nous propose une étude d'enfouissement du réseau Basse Tension situé en haut du bourg (De la Rue des Dentellières jusqu'au local communal environ). Si ces travaux sont sans impact sur le budget communal, il ne faut pas occulter l'enfouissement de l'éclairage public dont une partie reste à notre charge. Ces travaux ne sont toutefois pas prévus avant 2021.
- **ADIT (Agence Départementale d'Ingénierie Territoriale)** La visite des Ouvrages d'Art (Ponts et passerelles) de la commune par l'ADIT se poursuit. Les visites « terrain » sont finies, nous sommes en attente du rapport final. Pas de gros désordre, toutefois des travaux de nettoyage de la végétation sont à prévoir, un enrochement à l'aval d'un busage, ect... Des travaux de maçonnerie seront à prévoir sur un des ponts du Moulinet, le pont de la Pierre et le pont du Merdary sur la coursière de Coussangettes. Un rendez vous est déjà pris au mois d'août pour faire un état des lieux de la voirie communale, et prioriser les travaux futurs dans ce domaine.
- **Réduction des déchets (ALF)** Afin de réduire le volume de nos ordures ménagères, ALF organise le Jeudi 4 Juillet après-midi ,le tournage d'un court-métrage avec les enfants de l'école. Court-métrage autour des travaux des enfants sur leur jardin (recyclage de divers éléments) et de sensibilisation au compostage. La journée se poursuivra à 17h par l'installation de composteurs sous la Mairie, la distribution de seau individuel et d'information en direction de la population sur l'utilisation des composteurs mis à disposition.
- **Conseil d'école** Me GAZET nous quitte, elle part en direction de Chamalières. Sa remplaçante titulaire est nommée, Me MEUNIER Agathe. En septembre, 57 élèves feront leur rentrée sur le RPI. Hélène BAYLE nous quitte aussi, embauchée par ALF . Elle sera remplacée dans les mêmes conditions par Me IMBERT nouvellement arrivée sur Viverols.
- **Vente d'un terrain** Le conseil municipal s'était prononcé favorablement pour la vente éventuelle d'une partie d'un terrain de la section de Coussangettes. Cette vente est assujettie à l'accord des membres de la section. Le vote s'est déroulé le 22 juin. Les résultats : 9 contre et 7 pour. Une nouvelle délibération sera présentée au prochain conseil.
- **DGFIP (Direction Générale des Finances Publiques)** Le gouvernement fait évoluer les services de l'état, une disparition du Centre des Impôts et du trésor Public d'Ambert semble se dessiner. Viverols pourrait être désigné comme centre de proximité.
- **Rand-Auvergne** Celle ci passe à Viverols le dimanche 30 juin, un poste de contrôle est prévu au Chambon.
- **Cours de musique** Les cours de musique sont reconduits pour l'année prochaine et seront pris en charge par la Mairie.

- **Médecin** Le docteur Neyret pourrait poursuivre son activité sur Viverols jusqu'à l'été 2020. Des discussions se poursuivent avec les médecins d'Usson en Forez pour pérenniser l'activité médicale sur Viverols.
- **Travaux de la salle des fêtes** Les travaux se poursuivent et avancent. La démolition est finie, les ouvertures sont en cours de réalisation.
- **Appartement école** Me COSTE Emilie laisse son appartement à partir de 01 juillet

Délibérations

1. **Emprunt salle des Fêtes**

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que pour financer les travaux de réhabilitation de la salle des Fêtes, il est nécessaire de recourir à un emprunt d'un montant de 150 000 euros (cent cinquante mille euros). Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance en tous ses termes du contrat établi par la CAISSE D'EPARGNE AUVERGNE et après avoir délibéré,

DECIDE,

- d'effectuer un prêt d'un montant de 150 000 euros (cent cinquante mille euros) sur 15 ans, auprès de la CAISSE D'EPARGNE AUVERGNE, au taux fixe actuariel de 1.10 %, remboursable semestriellement avec un amortissement constant. Le montant de la commission d'engagement s'élève à 300 euros.

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer ce contrat ainsi que toutes les pièces nécessaires à la réalisation dudit contrat.

Vote : Pour : 10 Contre : 1 (PORTNEUVE) Abstention : 0

2. **Participation financière pour formations CACES**

Monsieur le Maire fait part à l'assemblée de la nécessité de faire passer des formations CACES à Mr Thierry GRAC et Mr Roland BORDET, employés municipaux, afin qu'ils puissent conduire en toute sécurité les engins de chantier ou autres équipements mobiles. Monsieur le Maire fait part de l'offre de prix du centre de formation LC FORMATION de SAINT PAULIEN :

CACES R372 catégories 1 et 4 1 100 euros H.T.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de retenir le centre de formation LC FORMATION de SAINT PAULIEN pour un montant comme détaillé ci-dessus et de régler la facture correspondante.

Vote : Pour : 11 Contre : 0 Abstention : 0

3. **Travaux sylvicoles – Section Gorce Bouteyras Le Moulinet**

Monsieur le Maire informe l'Assemblée de la programmation des travaux sylvicoles proposée par l'Office National des Forêts et de la possibilité de subvention :

Forêt	Parcelles	Surface (ha)	Travaux	Subvention possible
Bouteyras Autres	et 8	0.65	Dégagement de régénération	Oui, Sylv'ACCEPTES

Bouteyras	et 8	1.50	Plantation	Oui, Sylv'ACCEPTES
Autres				

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide que :

- le principe des travaux proposés est accepté
- pouvoir est donné à M le Maire pour signer tous les documents relatifs, pour obtenir les meilleurs prix et les subventions éventuelles au meilleur taux.
- les sommes nécessaires au financement des travaux sont inscrites au budget.

Vote : Pour : 11 Contre : 0 Abstention : 0

4. Location local commercial à Mr POLIDOR Yann

Monsieur Le Maire rappelle à l'assemblée que le local commercial situé au rez-de-chaussée de la Maison Granet est disponible depuis le 02/05/2019. Il informe l'assemblée de la demande faite par Monsieur POLIDOR Yann pour ouvrir un commerce dénommé BROC'ANTIK dans ce local.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, DECIDE :

- de louer le local commercial situé au rez-de-chaussée de la Maison Granet à Monsieur POLIDOR Yann, gérant de l'EURL BROC'ANTIK, à compter du 1^{er} juillet 2019 pour y exercer les activités suivantes :

- . Achat vente de produits finis , anciens ou neufs
- . Antiquité / Brocante

- qu'un bail, établi par Maître CHABANAT-FRANCHI de Saint-Bonnet Le Château , sera signé entre la Commune de Viverols et Monsieur POLIDOR Yann, gérant de l'EURL BROC'ANTIK
- de fixer le montant du loyer à cent quatre-vingt-cinq euros mensuel révisable triennalement conformément aux statuts des baux commerciaux
- de fixer la durée du bail à 9 ans
- que tous les frais de notaire seront à la charge de Monsieur POLIDOR Yann
- d'autoriser Monsieur Le Maire à signer le bail et toutes les pièces s'y rapportant

Vote : Pour : 11 Contre : 0 Abstention : 0

5. Décision modificative - Budget Communal 2019

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide :

- les virements de crédits suivants sur le budget Communal 2019 :

- compte 773 + 11000 euros
- compte 6168 + 11000 euros

Vote : Pour : 11 Contre : 0 Abstention : 0

6. Adoption du rapport sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif 2018

Monsieur le maire rappelle que le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) impose, par son article L.2224-5, la réalisation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service (RPQS) d'assainissement collectif. Ce rapport doit être présenté à l'assemblée délibérante dans les 9 mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné et faire l'objet d'une délibération. En application de l'article D.2224-7 du CGCT, le présent rapport et sa délibération seront transmis dans un délai de 15 jours, par voie électronique, au Préfet et au système d'information prévu à l'article L. 213-2 du Code de l'Environnement (le SISPEA). Ce SISPEA correspond à l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement (www.services.eaufrance.fr). Le RPQS doit contenir, a minima, les indicateurs décrits en annexes V et VI du CGCT. Ces indicateurs doivent, en outre, être saisis par voie électronique dans le SISPEA dans ce même délai de 15 jours. Le présent rapport est public et permet d'informer les usagers du service, notamment par une mise en ligne sur le site de l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement.

Après présentation de ce rapport, le conseil municipal :

ü **ADOPTE** le rapport sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif 2018

ü **DECIDE** de transmettre aux services préfectoraux la présente délibération

ü **DECIDE** de mettre en ligne le rapport et sa délibération sur le site www.services.eaufrance.fr.

ü **DECIDE** de renseigner et publier les indicateurs de performance sur le SISPEA

Vote : Pour : 11 Contre : 0 Abstention : 0

7. Acquisition d'un véhicule

Monsieur le Maire informe l'assemblée de la nécessité de remplacer le Renault Master de la commune car il n'est pas passé au contrôle technique et que les frais sont trop importants. Il est donc proposer d'acheter un camion benne pour les employés communaux. Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance de plusieurs offres et après en avoir délibéré, décide :

- d'acheter un véhicule camion benne de marque FORD, au garage GRENIER de Marsac en Livradois, pour un montant T.T.C. de 14 087.24 euros + carte grise 212.76 € soit une somme totale de 14 300 euros TTC.

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à cette acquisition

Vote : Pour : 11 Contre : 0 Abstention : 0

8. Lancement de la consultation de la Maitrise d'Œuvre pour la réalisation de travaux d'eau potable et assainissement dans le bourg

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il est nécessaire de réaliser des travaux sur les réseaux d'eau potable et d'assainissement dans le bourg de Viverols. Pour ce faire, il est nécessaire de mandater un maître d'œuvre qui permettra à la commune de :

- Etablir un avant-projet sommaire et définitif pour la Réhabilitation des travaux sur les réseaux d'eau potable et d'assainissement dans le bourg

- Assister la commune pour la consultation des entreprises et la conclusion des marchés

- Diriger l'exécution des marchés de travaux

- Assister la commune pour la réception de l'ouvrage et le règlement des comptes

- Procéder à l'ordonnancement, la coordination et le pilotage du chantier

Il est donc proposé au Conseil Municipal de lancer une consultation de maîtrise d'œuvre concernant le projet précédemment cité.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- Donne son accord à Monsieur le Maire afin de procéder à une consultation selon une procédure adaptée dans le respect des buts et objectifs ci-dessus énoncés
- Donne pouvoir à Monsieur Le Maire pour la signature de toutes pièces relatives à ce dossier

Vote : Pour : 11 Contre : 0 Abstention : 0

Questions diverses

En l'absence de questions diverses, la séance est close à 22H30. Le prochain conseil municipal se tiendra le vendredi 26 Juillet